

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PILAT RHODANIEN**

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°2023-09-26

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

**Objet : Aménagement du territoire - Petite Ville de Demain (PVD) :  
Avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :**

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN ( <i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i> ), Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL ( <i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i> ) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT ( <i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i> ), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

**DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :**

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i> ) - Mme Nathalie BÉAL ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD ( <i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i> ) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN ( <i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i> ) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

**DÉLÉGUÉS ABSENTS :**

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

AMag 13

M. Michel DEVRIEUX rappelle que par délibération du conseil communautaire de 29 septembre 2022, la CCPR a été signataire de la convention cadre valant opération de revitalisation urbaine dans le cadre du label « Petite Ville de Demain » attribué à la commune de Pélussin.

Cette convention définissait le cadre général des interventions de la commune permettant de mettre en place l'Opération de Revitalisation de Territoire et, par le biais de six fiches-actions, organiser le travail de la collectivité autour des grands axes de sa politique de revitalisation.

Cette convention a comme vocation d'évoluer, par le biais d'avenants, pour coller au plus près des évolutions du contexte et de la politique communale. Après plus de deux ans de travail sur le Programme Petite Ville de Demain et bientôt un an d'Opération de Revitalisation de Territoire, il apparaît nécessaire d'enrichir ce document de nouvelles fiches-actions et d'amorcer un bilan de celles qui sont conduites depuis 2022 tout en restant dans les ambitions et les orientations du territoire définies à la signature de la convention.

Pour rappel, les ambitions du territoire de la commune de Pélussin sont les suivantes :

- Réduire fortement notre consommation d'énergie fossile, d'eau et nos émissions de CO2,
- Renforcer l'économie locale (agriculture, production d'énergie, commerce, artisanat, etc.),
- Renforcer les liens, la solidarité et la coopération entre tous les acteurs du territoire,
- Protéger notre patrimoine naturel, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau et des sols et les services qu'ils rendent aux habitants,
- Acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie.

De ces ambitions découlent les orientations stratégiques de l'ORT :

- La transition écologique, qui devra être présente dans toutes les actions conduites dans le cadre de la convention,
- La participation citoyenne, qui, elle aussi, est transversale à toutes les actions communales,
- La mobilité,
- L'habitat,
- Le soutien au commerce,
- La culture et le patrimoine.

#### CADRE GÉNÉRAL DE L'AVENANT N°1

Les évolutions dans le contexte général national, et même international (augmentation du coût des énergies, inflation, etc.) ainsi que le retour d'expérience de ces mois de fonctionnement de l'ORT ont conduit la commune à souhaiter faire évoluer ce document pour mieux s'adapter aux constats et aux contraintes. L'évolution, via cet avenant N°1 projeté, se fait selon deux modalités principales : la modification de certaines des fiches-actions existantes et la mise au point de nouvelles fiches actions.

Le document initial n'est pas fondamentalement modifié, ni dans ses intentions, ni dans ses principes d'actions. Le périmètre de l'ORT convient parfaitement et ne fait l'objet d'aucune correction ou rajout. De même, les engagements des partenaires signataires restent les mêmes.

Les évolutions des fiches-actions existantes ont comme objectifs :

- Une meilleure prise en compte du contexte du projet et de son évolution durant les mois écoulés,
- La prise en compte d'actions nouvelles possibles ou d'un élargissement du cadre de la fiche action,
- L'adaptation au contexte local et aux constats faits à la mise en place des actions,
- La prise en compte de contraintes nouvelles pour la commune qui n'existaient pas ou n'étaient pas aussi fortes, lors de l'élaboration de la convention-cadre de l'ORT.

Les nouvelles fiches-actions sont essentiellement issues de l'avancée importante réalisée sur le projet de réhabilitation du tènement de l'ancienne École de Saint-Charles - ce projet, n'était pas assez mature en 2022 pour faire l'objet d'une fiche-action.

Rappel des fiches actions existantes :

- Fiche Action n° 1 : Opération Façades,
- Fiche Action n°2 : Aide à la création et au maintien des commerces de proximité : Dispositifs « Boutiques Tremplin » et « Opération Vitrines »,
- Fiche Action n°3 : Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- Fiche Action n°4 : Étude Mobilité,
- Fiche Action n°5 : Participation Citoyenne,
- Fiche Action n°6 : Adaptation des Documents d'Urbanisme,

L'avenant n°1 vient compléter les contours de ces fiches-actions.

Également, deux nouvelles fiches actions sont créées :

- Fiche-action n°7 : Réhabilitation du tènement de l'ancienne école Saint-Charles,
- Fiche-action n°8 : Installation pérenne du centre de loisirs.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention ORT – PVD de Pélussin,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve l'avenant n°1 à la convention ORT – PVD de Pélussin,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal of the President.

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON

A handwritten signature in blue ink, written over the official seal of the Secretary of the meeting.